



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 23 octobre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL

L'An Deux Mille Vingt Trois, le 23 octobre à 17h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO, sur convocation en date du 17 octobre 2023.

PRÉSENTS : BATTESTI Gilles, BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, CALLIER Jeanne, DE GENTILI Emmanuelle, LACAVE Mattea, LEONARDI Jean-Charles, LINALE Serge, MILANI Jean-Louis, MORGANTI Julien, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGRINI Leslie, PERETTI Philippe, PERFETTINI Martine, PETRI-GUASCO Emmanuel, POLISINI Ivana, POZZO DI BORGIO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SAVELLI Pierre, TIERI Paul.

ONT DONNÉ POUVOIR :

COLOMBANI Carulina à LACAVE Mattea
GIAMARCHI Marie-Dominique à BERTOLUCCI Marie-Christine
LOMBARDO Florence à BIAGGINI Jean-Jacques
LORENZI Thérèse à LEONARDI Jean-Charles
MALAFRONTÉ Christine à LOMBARDO Florence
MASSONI Jean-Joseph à ROMITI Gérard
MUSSIER Emma à ROSSI Michel
PADOVANI Jean-Jacques à MILANI Jean-Louis
POLIFRONI Bruno à PADOVANI Marie-Hélène
SAVELLI Jean-Michel à PETRI-GUASCO Emmanuel
SIMONPIETRI Pierre-Michel à POZZO DI BORGIO Louis

ABSENTS :

MONDOLONI Jean-Martin, PIPERI Linda, SALGE Hélène, SIMEONI Gilles, SIMONI Pierre-Baptiste, TIMSIT Christelle, VESPERINI Françoise, ZUCCARELLI Jean.

QUORUM : 21

M. BATTESTI Gilles est désigné secrétaire de séance.

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Budget primitif adopté par délibération du Conseil communautaire du 12 avril 2023 ;

Considérant, la nécessité de réajuster les crédits votés au budget primitif 2023, par une décision modificative n° 1 :

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Oùï l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (À la majorité)

Contre : M. Morganti

La DM N°1 du Budget primitif 2023 du Budget Principal, par chapitre, comme suit :

Section de fonctionnement

En dépenses, sur chacun des chapitres : 011,012, 014, 65, 67,042,023.

En recettes, sur chacun des chapitres : 73,731, 74, 75.

Section d'investissement

En dépenses, sur chacun des chapitres :20, 21, 23, 27,001, et par opération 3007,3012,3016,3017,3020,3022,3023,3027,3029, 3030,3032,3033 ,3036.

En recettes, sur chacun des chapitres : 10, 024,042,021.

DÉPENSES

D'Investissement : 511 555.79€

De Fonctionnement : 264 574,00€

RECETTES

D'Investissement : 511 555.79€

De Fonctionnement : 264 574,00€

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Article	Libellé	MONTANT
21	Immobilisations corporelles		-408 000,00
	21351	Bâtiments publics	-440 000,00
	2188	Autre IMMO	500,00
	21838	Autre matériel informatique	30 000,00
	21848	Autre matériel de bureau	1 500,00
001	Solde exécution investissement		1 802 397,71
	001	Solde exécution	1 802 397,71
Operations d'équipement		OPERATIONS D'EQUIPEMENT	- 882 841,92
TOTAL			511 555,79

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Article	Libellé Article par nature	MONTANT
10	Dotation fonds divers		-216 881,21
	10222	FCTVA	-216 881,21
024	Produits des Cessions		1 000 000,00
	024	Cessions	1 000 000,00
042	Dotation aux amortissements		226 000,00
	28xxxxx	Dotation aux amortissement	226 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement		-497 563,00
	021	Virement de la section de fonctionnement	-497 563,00
TOTAL			511 555,79

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Article	Libellé Article par nature	MONTANT
11	Charges à caractère général		317 977,00
	60621	Combustibles	-76 000,00
	60622	Carburants	10 000,00
	60628	Autre fourniture	11 000,00
	611	Contrats de prestations de services	86 677,00
	614	Charges locatives	200 000,00
	615221	Bâtiments publics	15 000,00
	6156	Maintenance	5 000,00
	617	Etudes et recherches	4 000,00
	6184	Versement organisme formation	20 000,00
	6228	Divers	-14 000,00
	6234	Réception	2 000,00
	6251	Voyages et déplacement	4 000,00
	6262	Téléphonie	20 000,00
	6283	Frais de nettoyage	25 000,00
	62268	Honoraires	5 300,00
12	Charges de personnel		156 860,00
14	Atténuations de produits		50 000,00
65	Autres charges de gestion courante		-28 700,00
	657381	Autres établissement public	3 500,00
	657382	Organisme public divers	2 500,00
	65748	Autres organismes publics	-34 700,00
67	Charges spécifiques		40 000,00
42	Opération d'ordre de transfert		226 000,00
23	Virement à la section d'investissement		-497 563,00
TOTAL			264 574,00

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Article	Libellé Article par nature	MONTANT
73	Impôts et taxes		3 194 593,00
	7352	Fraction compensatoire de CVAE	3 194 593,00
731	Fiscalité locale		-2 849 865,00
	73112	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	-2 849 865,00
74	Subvention d'exploitation		17 846,00
	74718	Autre participation de l'état	17 846,00
75	Autres produits de gestion		-98 000,00
	75888	Autres	-98 000,00
TOTAL			264 574,00

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

LOUIS POZZO DI BORGO